N° 132 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 11 Mai 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 87

LES ELECTIONS MUNICIPALES
(Scrutins de Ballottages)

Elections Municipales
DU 10 MAI 1908

A LILLE

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Coalition Radicale et Socialiste

DELORY Gustave	19158
DEBIERRE Ch.	19463
GHESQUIÈRE H.	18919
BARIT Eug.	19376
BAREZ Jules	18960
BEAUREPAIRE F.	18971
BERGOT Louis	18952
BONDUEL Louis	18955
BONDUES Désiré	18948
BOUCHERY Jules	19291
BOUR Charles	18932
BOURÉE-THIBAUT	19265
BROUTIN Gustave	18942
CARLIER Joseph	18910
CLIQUENNOIS	18302
COOLEN Richard	18894
CORSIN Alfred	18933
COUROUBLE A.	18915
CRETON Fleury	18865
DAUTRICOURT L.	19198
DELEMER Franç.	19312
DESMETTRE Clovis	18940
DENEUBOURG A.	18927
GARDES Louis	19259
GUELTON Victor	19027
HAYEM S.	19138
JUILLART Georges	18867
MOURMANT M.	19463
PICAVEZ Louis	18976
PIOLAINE A.	19390
RAGHEBOOM A.	18911
SAMSON Henri	18946
SAINT-VENANT	18959
SPRIET Henri	19332
VANDORME Emile	18899
VÉRECQUE Ch.	18813

Liste Progressiste et Libérale

DELESALLE Ch.	20748
BRACKERS-D'HUGO	20363
DANCHIN F.	20419
GOSSART Albert	20479
LAURENGE Marcel	20551
BAUDON René	20390
CRÉPY-ST-LEGER	20335
DUBURCQ Jules	20447
DAMBRINE Léon	20397
BINAULT Fl.	20089
BOUTRY Ach.	20299
DANEL Désiré	20354
DUPONCHELLE F.	20396
GOBERT Léon	20401
LEGRAND-HERMAN	20299
LELEU Gustave	20413
LIÉGEOIS-SIX	20305
PARMENTIER Aug.	20149
REMY Ch.	20311
BARÉ Emile	20201
BARROIS Pierre	20123
BUISINE	20110
COILLIOT J.-B.	20180
COUTEL	20001
DANEL Léonard	20220
DELOS Jules	20296
DRUEZ E.	20323
DUCASTEL G.	20230
GUISELIN L.	19963
GRONIER Maurice	20161
LESSENNE G.	20213
LESOT E.	20236
OVIGNEUR Paul	20147
PAJOT André	20309
RICHEBÉ Emile	19910
WAUQUIER Georges	20220

Toute la liste est élue

Après le dépouillement

Après la proclamation des résultats, M Delesalle, accompagné d'une grande partie des élus et suivi d'une nombreuse foule, s'est rendu au Café de la Bourse. M. le maire apparut au balcon et fut l'objet d'une assez chaude ovation.

Sur la place, où stationnaient quelques centaines de curieux, des incidents de minime importance se sont produits entre partisans de la liste réactionnaire et ceux de la liste radicale et socialiste.

Plusieurs arrestations ont été opérées, pour cris injurieux, coups et rébellion. Conduits au poste, les inculpés ont été l'objet d'un procès-verbal et remis ensuite en liberté.

LE PARTI RADICAL

M. Léon Bourgeois vient d'écrire la préface suivante pour le livre que publie M. F. Buisson, sous le titre : *La Politique radicale, étude sur les doctrines du parti radical socialiste :*

Cannes, 8 avril 1908

Mon cher ami,

Vous faites bien de publier cette synthèse des idées de notre parti.

En repassant ainsi l'un après l'autre, et dans le vif détail, tous les problèmes de notre temps, on se convaincra qu'aucun autre parti n'y apporte un ensemble de solutions plus naturellement et plus rigoureusement enchaînées. Aucun ne peut donner au même degré que le parti radical cette impression d'unité dans la conception générale, d'harmonie logique dans les applications particulières.

On sent en vous lisant qu'à vrai dire, ce que nous appelons « le parti radical et radical-socialiste » n'est plus un parti, au sens étroit du mot. C'est la démocratie française elle-même tendant à s'organiser dans la liberté et dans la paix.

Le parti radical a un *but*.

Je viens de le dire : il veut organiser politiquement et socialement la société selon les lois de la raison, c'est-à-dire en vue de l'entier développement de la personne humaine dans tout être humain, en vue de l'entière réalisation de la justice dans tous les rapports entre les êtres humains.

Le parti radical a une *méthode*.

C'est celle de la nature elle-même. Il sait que tout organisme naturel tend à se développer vers un état supérieur par l'évolution régulière de chacun de ses éléments coordonnés. Il attend donc de l'évolution morale et intellectuelle de chacun des individus l'amélioration progressive de la société. Et c'est pour la hâter qu'il fait de l'éducation publique le premier devoir de l'Etat, puisque c'est le premier intérêt de la nation. Il y voit le *ressort essentiel du progrès, celui qui doit* désormais remplacer les révolutions violentes, nécessaires jadis pour briser l'obstacle matériel de la force monarchique et césarienne, inutiles au contraire et injustifiables dans un temps où s'exerce librement la volonté de tous.

Le parti radical a une *morale* et une *philosophie*.

Il part du fait indiscutable de la conscience. Il en tire la notion morale et sociale de la dignité de la personne humaine. Il en conclut pour celle-ci un *droit* et un *devoir* : le droit de chercher par l'effort de sa raison les conditions de son propre développement et les lois de ses rapports avec les autres êtres ; le *devoir* d'obéir vis-à-vis des autres les règles d'existence qu'elle a ainsi librement déterminées. L'égalité des droits entre tous les êtres humains, l'obligation pour eux de pratiquer rationnellement le régime de la solidarité mutuelle sont les colonnes nécessaires de la doctrine. Ce sont les nouveaux *Commandements de l'école*, les Tables de la loi de la démocratie.

Le parti radical a une *doctrine politique*.

Il va de soi que c'est la doctrine républicaine.

Mais la République qu'il a en vue est la République démocratique qui, seule, permet à tous les citoyens de rechercher ensemble, sans priviléges pour aucune catégorie d'entre eux, les arrangements légaux les plus propres à réaliser ce gouvernement de la raison.

Le parti radical enfin a une *doctrine sociale*.

Et cette doctrine se résume en ce mot : l'*association*.

Il ne croit pas en effet que le bien de la nation puisse se réaliser définitivement par la lutte des individus et des classes, pas plus que le bien de l'humanité par la lutte des nations.

Il affirme que le véritable instrument de tous les *perfectionnements sociaux*, c'est l'association des individus et l'association des groupes humains consentant à des règles que les uns et les autres jugent et sentent conformes au bien, parce qu'elles le sont à l'intérêt de tous.

C'est par l'association ainsi entendue que s'est fondée la cité ; c'est par elle que s'est fondée la patrie. Et c'est ce qui rend à nos yeux la patrie intangible.

Ces principes posés, notre parti ne recule devant aucune de leurs conséquences.

Il reconnaît que l'association fondée sur l'équité, en d'autres termes sur le libre consentement à un échange de services reconnus équivalents, limite la liberté humaine. Il n'admet donc pas la prétendue liberté de l'exploitation de l'homme par l'homme. Il n'admet pas davantage un régime de liberté absolue de la concurrence qui permettrait *indirectement à la puissance financière* d'abuser de sa force au détriment du plus faible.

Et pourquoi notre parti n'autorise-t-il pas ces prétentions à l'omnipotence, de quelque part qu'elles viennent ? C'est qu'il a bien compris que l'homme n'est vraiment libre qu'après avoir accompli son devoir social, après avoir payé sa dette. Quelle dette ? Tout simplement sa part, sa juste part de la dette *même de la nation*. La nation ne jouisse tout individu contre les risques de la misère de la paix que lorsqu'elle aura créé un ensemble complet d'assurances qui garantissent des accidents, du chômage, de l'invalidité, de la vieillesse. De là la nécessité de lourdes charges pour la collectivité. N'est-il pas juste que tous y participent ? *Mais ne* jouons pas sur les mots. Ils doivent y contribuer non pas comme aujourd'hui dans des proportions empiriques, le plus souvent favorables à ceux qui ont le moins besoin d'être favorisés, mais selon une progression qui imposera nettement à chacun une charge véritablement correspondante aux bénéfices qu'il tire de la société.

Réforme fiscale et organisation de l'assurance sociale, ce sont donc bien les deux articles essentiels et inséparables par lesquels se caractérise la politique immédiate de notre parti.

Dans l'exposé si clair et si complet des divers chapitres de ce programme, vous arrivez, mon cher ami, aux conclusions mêmes que je viens de résumer.

Tant il est vrai que le radicalisme n'est pas, comme l'ont cru peut-être les observateurs superficiels, une solution moyenne faite d'approximations et de concessions réciproques.

Ce n'est ni à des circonstances passagères ni à des accommodations *compissantes* que notre parti doit la raison de son influence et la réalité de son action.

Il est né de la rencontre de deux forces devenues libres pour toujours : la raison, qui cherche la vérité ; la conscience, qui veut le droit. C'est pourquoi il a vu venir à lui tous ceux qui, dans le pays, s'obstinent à ne vouloir pas confondre la politique avec la défense d'intérêts exclusifs, intérêts de personnes ou de fortunes, intérêts de parti, de secte ou de classe.

Il marchera donc sans se lasser ; il sait que la route est longue, mais il sait aussi que demain lui appartient. Et quoi qu'il arrive, il ne saurait s'arrêter tant qu'il n'aura pas atteint le but et réalisé le terme dernier de son programme : la justice sociale.

Cordialement à vous.

Léon BOURGEOIS.

LE CRIME DE JEANNE WEBER

L'autopsie de la petite victime

Commercy, 10 mai.

L'autopsie du petit Maurice Poirot a été effectuée, dès hier soir, par MM. les docteurs Pierre Parisot, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, et Therry, médecin légiste.

L'autopsie a été commencée par les deux praticiens, hier soir, à 6 h. ½ ; elle a été poursuivie sans interruption et terminée à 10 h. 45.

Les deux docteurs ont constaté sur le corps de la malheureuse victime des traces de violences et un commencement de strangulation ; on n'est pas éloigné de croire que Jeanne Weber a commis son nouveau crime dans un but sadique, au cours d'une crise d'hystérie.

La folle criminelle a quitté, hier soir, le local de l'Hôtel de Ville, où elle était provisoirement gardée à vue ; elle a été conduite en automobile à la prison de Saint-Mihiel.

La distance séparant Commercy de Saint-Mihiel n'est que de 12 kilomètres, qui furent rapidement franchis.

Pendant le trajet, la meurtrière a conservé un « calme imperturbable » et inconscient. Elle a conservé le même cynisme, lorsqu'elle a été écrouée à la prison.

D'après les constatations effectuées, comme le petit Maurice Poirot criait, Jeanne Weber lui a fermé la bouche de force. Appuyant sur sa poitrine la tête de l'enfant, elle essaya de rapprocher de ses mains crispées la mâchoire inférieure de la victime. C'est ainsi que l'enfant subit le commencement de strangulation. Ce mouvement fit sortir la langue, qui fut prise entre les dents et à moitié coupée. Le sang gicla en abondance, arrosant les draps et la poitrine de la meurtrière. Comme l'enfant respirait encore, elle l'étouffa au moyen des oreillers et de l'édredon, qu'elle lui bourra sur la figure ; c'est alors que les parents intervinrent et enfoncèrent la porte.

Cette reconstitution de la scène tragique a été faite d'après l'aspect des lieux et des premières constatations.

Jeanne Weber n'a consenti qu'à reconnaître son identité véritable, elle a gardé sur son nouveau crime le mutisme le plus absolu.

On a trouvé sur elle des lettres portant la suscription « Madame Jeanne Moulinet, veuve Weber », ainsi que des coupures d'un journal du matin relatant les crimes de l'étrangleuse d'enfants.

LE KRACH ROCHETTE

Le financier en voyage

Paris, 10 mai.

Rochette a pris, hier soir, à la gare du quai d'Orsay, le rapide de 7 h. 40 pour Biarritz. Une trentaine d'employés du Crédit minier sont allés le saluer à son départ et lui ont offert des fleurs. Très ému, M. Rochette a remercié ses collaborateurs.

— « Soyez assurés, leur a-t-il dit, que nous allons faire l'impossible pour sortir de la mauvaise situation dans laquelle nous avons été jetés, et croyez que les tribulations dont vous avez été victimes ne seront bientôt plus pour vous qu'un mauvais souvenir. »

Dans la matinée, dans un café de la place Clichy, il avait reçu une délégation de près de deux cents employés, auxquels il avait donné rendez-vous pour les remercier de la sympathie qu'ils n'avaient cessé de lui témoigner au cours de l'instruction. Dans l'allocution qu'il leur a adressée, il leur a dit qu'ils étaient désormais pour lui non seulement des collaborateurs, mais des amis.

Dans l'après-midi, une réunion du conseil d'administration du Crédit minier avait eu lieu au siège social. Le président de ce conseil, M. La Frémoire, y a déclaré qu'il espérait que le jugement de faillite serait rapporté et qu'il pourrait être procédé à une liquidation amiable. Dans ce cas, il estime qu'il sera distribué 120 à 130 % aux actionnaires. Il a, d'autre part, adressé au syndic de la faillite, M. Vacher, un exploit d'huissier, pour lui faire observer qu'il le rendrait responsable de ce qui pourrait résulter de sa gestion, ajoutant qu'il avait commis une lourde faute en renvoyant le personnel et en faisant venir à Paris les espèces et les titres des agences de province, ainsi qu'en essayant de vendre le journal « le Financier ».

Ce matin, M. Rochette est arrivé à Biarritz, où, comme on le sait, il se rend auprès de sa fille, dont l'état de santé était, ces temps derniers, assez alarmant.

TERRIBLE PANIQUE A MEXICO

Quatorze taureaux échappés du coral

Mexico, 9 mai.

La ville de Mexico vient d'être le théâtre d'un événement extraordinaire et tragique. Quatorze taureaux destinés aux courses données dans le Cirque, se sont échappés du coral où ils étaient parqués. (On soupçonne qu'une main criminelle les a mis en liberté). Ils se sont élancés à travers les rues, puis, affolés par les bruits de toutes sortes et les cris des habitants, ces animaux ont causé de grands malheurs sur leur passage. Des femmes, des enfants, des hommes ont été éventrés ; d'autres ont été cruellement blessés. Quantité de chevaux attelés ou non ont été malmaltés. Les taureaux, de plus en plus excités, se sont répandus dans toutes les directions. Quelques-uns sont arrivés jusque sur la promenade publique de l'Alameda, où ils ont causé une terrible panique parmi la foule des promeneurs.

Tous les agents à pied et à cheval, mobilisés sur-le-champ, ont été dirigés sur les points désignés. Les voitures d'ambulance ont parcouru les quartiers où l'on comptait des victimes et ont recueilli les blessés pour les porter à l'hôpital. Des soldats réquisitionnés sont venus seconder les agents. Il est impossible de raconter les incidents auxquels a donné lieu la capture des taureaux rendus de plus en plus furieux. L'un a été tué net par un tramway dont le mécanicien n'a pas hésité à lancer sa machine sur l'animal qui s'était mis en arrêt. Le taureau a été assommé sous le choc.

Enfin, agents et soldats, aidés par des passants courageux, sont parvenus à enfermer provisoirement les animaux dans des endroits clos. L'opération n'a été terminée que dans la nuit. Cependant, un taureau a pu gagner la campagne.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A LILLE

Résultats par bureaux

1er bureau : HOTEL DE VILLE

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 320 — Debierre 348 — Ghesquière 315 — Barit 350 — Barez 311 — Beaurepaire 312 — Bergot 312 — Bonduel 308 — Bondues 306 — Bouchery 344 — Bour 312 — Bourée-Thibaut 347 — Broutin 313 — Carlier 308 — Cliquennois 348 — Coolen 308 — Corsin 308 — Courouble 306 — Creton 308 — Dautricourt 338 — Delemer 346 — Desmettre 308 — Deneubourg 308 — Gardes 338 — Guelton 318 — Hayem 340 — Juillart 316 — Mourmant 353 — Picavez 309 — Piolaine 347 — Ragheboom 311 — Samson 310 — Saint-Venant 315 — Spriet 344 — Vandorme 308 — Vérecque 302.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 999 — Brackers-d'Hugo 979 — Danchin 979 — Gossart 988 — Laurenge 989 — Baudon 960 — Crépy-Saint-Léger 980 — Duburcq 979 — Dambrine 973 — Binault 948 — Boutry 969 — Danel Désiré 979 — Duponchelle 985 — Gobert 988 — Legrand-Herman 975 — Leleu 992 — Liégeois-Six 966 — Parmentier 964 — Remy 968 — Baré 971 — Barrois 952 — Buisine 972 — Colliot 972 — Coutel 954 — Danel Léonard 974 — Delos 978 — Druez 977 — Ducastel 978 — Guiselin 952 — Gronier 959 — Lesenne 973 — Lesot 971 — Ovigneur 954 — Pajot 947 — Richebé 940 — Wauquier 973.

2e bureau : SQUARE DUTHILLEUL

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

Delory Gustave, 392 — Debierre Ch., 412 — Ghesquière H., 343 — Barit Eug., 364 — Barez Jules, 384 — Beaurepaire F., 377 — Bergot Louis, 381 — Bonduel Louis, 377 — Bondues Désiré, 371 — Bouchery Jules, 402 — Bour Charles, 383 — Bourée-Thibaut, 396 — Broutin, Gustave, 377 — Carlier Joseph, 379 — Cliquennois, 401 — Coolen Richard, 375 — Corsin Alfred, 378 — Courouble A., 376 — Creton Fleury, 374 — Dautricourt L., 395 — Delemer François, 406 — Desmettre Clovis, 377 — Deneubourg A., 379 — Gardes Louis, 397 — Guelton Victor, 382 — Hayem S., 388 — Juillart Georges, 371 — Mourmant M., 411 — Picavez Louis, 380 — Piolaine A., 403 — Ragheboom A., 375 — Samson Henri, 379 — Saint-Venant, 380 — Spriet Henri, 405 — Vandorme Emile, 374 — Vérecque Ch., 373.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

Delesalle Ch., 1125 — Brackers-d'Hugo, 1101 — Danchin F., 1103 — Gossart Albert 1111 — Laurenge Marcel, 1118 — Baudon René, 1104 — Crépy-St-Léger, 1104 — Duburcq Jules, 1109 — Dambrine Léon, 1102 — Binault Fl., 1186 — Boutry Achille, 1103 — Danel Désiré, 1105 — Duponchelle F., 1111 — Gobert Léon, 1108 — Legrand-Herman, 1105 — Leleu Gustave, 1108 — Liégeois-Six, 1103 — Parmentier Aug., 1083 — Remy Ch., 1098 — Barré Emile, 1098 — Barrois Pierre, 1091 — Buisine, 1097 — Colliot J.-B., 1099 — Coutel, 1099 — Danel Léonard, 1099 — Delos Jules, 1108 — Druez E., 1104 — Ducastel G., 1086 — Guiselin L., 1085 — Gronier Maurice, 1097 — Lesenne G., 1097 — Lesot E., 1102 — Ovigneur Paul, 1090 — Pajot André, 1085 — Richebé Emile, 1080 — Wauquier Georges, 1099.

3e bureau : RUE DES STATIONS

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 589 — Debierre 579 — Ghesquière 558 — Barit 573 — Barez 558 — Beaurepaire 564 — Bergot 551 — Bonduel 545 — Bondues 545 — Bouchery 573 — Bour 552 — Bourée-Thibaut 573 — Broutin 543 — Carlier 546 — Cliquennois 579 — Coolen 546 — Corsin 551 — Courouble 549 — Creton 551 — Dautricourt, 568 — Delemer 572 — Desmettre 550 — Deneubourg 545 — Gardes 573 — Guelton 555 — Hayem 547 — Juillart 564 — Mourmant 566 — Picavez 552 — Piolaine 575 — Ragheboom 554 — Samson 552 — Saint-Venant 559 — Spriet 577 — Vandorme 549 — Vérecque 547 voix.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 1242 — Brackers-d'Hugo 1224 — Danchin 1225 — Gossart 1230 — Laurenge 1228 — Baudon 1220 — Crépy-Saint-Léger 1218 — Duburcq 1224 — Dambrine 1222 — Binault 1206 — Boutry 1221 — Danel D., 1213 — Duponchelle 1222 — Gobert 1217 — Legrand-Herman 1215 — Leleu 1222 — Liégeois-Six 1210 — Parmentier 1211 — Remy 1214 — Baré 1200 — Barrois 1210 — Buisine 1209 — Colliot 1202 — Coutel 1197 — Danel L. 1203 — Delos 1216 — Druez 1216 — Ducastel 1208 — Guiselin 1197 — Gronier 1210 — Lesenne 1211 — Lesot 1207 — Ovigneur 1212 — Pajot 1204 — Richebé 1195 — Wauquier 1215.

4e bureau (A) : RUE DU MARCHÉ

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

Delory Gustave, 512 — Debierre Ch., 564 — Ghesquière H., 506 — Barit Eug., 564 — Barez Jules, 505 — Beaurepaire F., 509 — Bergot Louis, 507 — Bonduel Louis, 507 — Bondues Désiré, 507 — Bouchery Jules, 507 — Bour Charles, 508 — Bourée-Thibaut, 513 — Broutin Gustave, 507 — Carlier Joseph, 506 — Cliquennois, 514 — Coolen Richard, 503 — Corsin Alfred, 509 — Courouble A., 506 — Creton Fleury, 504 — Dautricourt L., 513 — Delemer François, 513 — Desmettre Clovis, 512 — Deneubourg A., 506 — Gardes Louis, 514 — Guelton Victor, 510 — Hayem S., 511 — Juillart Georges, 504 — Mourmant M., 530 — Picavez Louis, 507 — Piolaine A., 518 — Ragheboom A., 503 — Samson Henri, 505 — Saint-Venant, 506 — Spriet Henri, 516 — Vandorme Emile, 505 — Vérecque Ch., 501.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

Delesalle Ch., 479 — Brackers-d'Hugo, 460 — Danchin F., 468 — Gossart Albert, 471 — Laurenge Marcel, 471 — Baudon René, 464 — Crépy-St-Léger, 464 — Duburcq Jules, 469 — Dambrine Léon, 466 — Binault Fl., 436 — Boutry Achille, 466 — Danel Désiré, 467 — Duponchelle F., 469 — Gobert Léon, 467 — Legrand-Herman, 467 — Leleu Gustave, 464 — Liégeois-Six, 464 — Parmentier Aug, 463 — Rémy Ch., 469 — Baré Emile, 464 — Barrois Pierre, 464 — Buisine, 467 — Colliot J.-B., 461 — Coutel, 468 — Danel Léonard, 466 — Delos Jules, 469 — Druez E., 466 — Ducastel G., 466 — Guiselin L., 457 — Gronier Maurice, 463 — Lesenne G., 460 — Lesot E., 469 — Ovigneur Paul, 471 — Pajot André, 461 — Richebé Emile, 461 — Wauquier Georges, 468.

5e bureau (B) : RUE DU MARCHÉ

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

Delory Gustave, 250 — Debierre Ch., 506 — Ghesquière H., 543 — Barit Eug., 541 — Barez Jules, 538 — Beaurepaire F., 537 — Bergot Louis, 538 — Bonduel Louis, 540 — Bondues Désiré, 535 — Bouchery Jules, 551 — Bour Charles, 539 — Bourée-Thibaut, 551 — Broutin Gustave, 537 — Carlier Joseph, 539 — Cliquennois, 558 — Coolen Richard, 537 — Corsin Alfred, 537 — Courouble A., 535 — Creton Fleury, 536 — Dautricourt L., 545 — Delemer François, 549 — Desmettre Clovis, 537 — Deneubourg A., 536 — Gardes Louis, 549 — Guelton Victor, 542 — Hayem S., 538 — Juillart Georges, 544 — Mourmant M., 560 — Picavez Louis, 540 — Piolaine A., 557 — Ragheboom A., 538 — Samson Henri, 541 — Saint-Venant, 537 — Spriet Henri, 548 — Vandorme Emile, 536 — Vérecque Ch., 535.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

Delesalle Ch., 550 — Brackers-d'Hugo, 538 — Danchin F., 545 — Gossart Albert, 542 — Laurenge Marcel, 547 — Baudon René, 537 — Crépy-St-Léger 536 — Duburcq Jules, 541 — Dambrine Léon, 540 — Binault Fl., 534 — Boutry Achille, 535 — Danel Désiré, 535 — Duponchelle F., 543 — Gobert Léon, 545 — Legrand-Herman, 542 — Leleu Gustave, 545 — Liégeois-Six, 538 — Parmentier Aug., 535 — Remy Ch., 538 — Baré Emile, 530 — Barrois Pierre, 528 — Buisine, 533 — Colliot J.-B., 536 — Coutel 538 — Danel Léonard, 535 — Delos Jules, 521 — Druez E., 533 — Ducastel G., 538 — Guiselin L., 533 — Gronier Maurice, 533 — Lesenne G., 526 — Lesot E., 533 — Ovigneur Paul 533 — Pajot André, 530 — Richebé Emile, 529 — Wauquier Georges, 534.

5e bureau : PLACE CATINAT

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 555 — Debierre 573 — Ghesquière 551 — Barit 571 — Barez 551 — Beaurepaire 549 — Bergot 551 — Bonduel 547 — Bondues 542 — Bouchery 562 — Bour 547 — Bourée-Thibaut 563 — Broutin 548 — Carlier 541 — Cliquennois 569 — Coolen 547 — Corsin 552 — Courouble 549 — Creton 548 — Dautricourt 563 — Delemer 564 — Desmettre 548 — Deneubourg 547 — Gardes 559 — Guelton 548 — Hayem 559 — Juillart 546 — Mourmant 574 — Picavez 549 — Piolaine 572 — Ragheboom 541 — Samson 551 — Saint-Venant 547 — Spriet 569 — Vandorme 548 — Vérecque 543

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 1119 — Brackers-d'Hugo 1104 — Danchin 1108 — Gossart 1111 — Laurenge 1114 — Baudon 1103 — Crépy-Saint-Léger 1105 — Duburcq 1108 — Dambrine 1109 — Binault 1096 — Boutry 1107 — Danel Désiré 1106 — Duponchelle 1103 — Gobert 1106 — Legrand-Herman 1102 — Leleu 1109 — Liégeois-Six 1103 — Parmentier 1094 — Remy 1105 — Baré 1101 — Barrois 1090 — Buisine 1095 — Colliot 1099 — Coutel 1089 — Danel Léonard 1099 — Delos 1103 — Druez 1105 — Ducastel 1102 — Guiselin 1090 — Gronier 1102 — Lesenne 1105 — Lesot 1100 — Ovigneur 1095 — Pajot André 1083 — Richebé 1086 — Wauquier 1095 voix.

6e bureau (A) : RUE DE JULIERS

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 857 — Debierre 850 — Ghesquière 850 — Barit 849 — Barez 850 — Beaurepaire 853 — Bergot 857 — Bonduel 853 — Bondues 851 — Bouchery 848 — Bour 853 — Bourée-Thibaut 859 — Broutin 856 — Carlier 855 — Cliquennois 850 — Coolen 855 — Corsin 855 — Courouble 854 — Creton 856 — Dautricourt 851 — Delemer 853 — Desmettre 857 — Deneubourg 855 — Gardes 851 — Guelton 858 — Hayem 858 — Juillart 855 — Mourmant 852 — Picavez 851 — Piolaine 850 — Ragheboom 852 — Samson 854 — Saint-Venant 851 — Spriet 855 — Vandorme 850 — Vérecque 852 voix.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 480 — Brackers-d'Hugo 474 — Danchin 476 — Gossart 476 — Laurenge 479 — Baudon 476 — Crépy-Saint-Léger 476 — Duburcq 476 — Dambrine 480 — Binault 474 — Boutry 476 — Danel D. 474 — Duponchelle 474 — Gobert 471 — Legrand-Herman 474 — Leleu 472 — Liégeois-Six 473 — Parmentier 475 — Remy 475 — Baré 473 — Barrois 471 — Buisine 469 — Colliot 469 — Coutel 470 — Danel L. 471 — Delos 472 — Druez 474 — Ducastel 472 — Guiselin 464 — Gronier 473 — Lesenne 471 — Lesot 472 — Ovigneur 470 — Pajot 467 — Richebé 468 — Wauquier 476.

6e bureau (B) : RUE DE JULIERS

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 965 — Debierre 960 — Ghesquière 961 — Barit 961 — Barez 961 — Beaurepaire 962 — Bergot 961 — Bonduel 959 — Bondues 961 — Bouchery 961 — Bour 961 — Broutin 962 — Carlier 962 — Cliquennois 962 — Coolen 961 — Corsin 962 — Courouble 962 — Creton 961 — Dautricourt 961 — Delemer 961 — Desmettre 962 — Deneubourg 962 — Gardes 961 — Guelton 959 — Hayem 961 — Juillart 961 — Mourmant 963 — Picavez 963 — Piolaine 961 — Ragheboom 962 — Samson 960 — Saint-Venant 961 — Spriet 961 — Vandorme 961 — Vérecque 960.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 506 — Brackers-d'Hugo 497 — Danchin 504 — Gossart 502 — Laurenge 504 — Baudon 501 — Crépy-Saint-Léger 499 — Duburcq 500 — Dambrine 503 — Binault 502 — Boutry 501 — Danel D. 502 — Duponchelle 499 — Gobert 500 — Legrand-Herman 501 — Leleu 501 — Liégeois-Six 504 — Parmentier 501 — Remy 501 — Baré 501 — Barrois 501 — Buisine 498 — Colliot 495 — Coutel 497 — Danel L. 497 — Delos 499 — Druez 501 — Ducastel 498 — Guiselin 504 — Gronier 502 — Lesenne 499 — Lesot 501 — Ovigneur 501 — Pajot 498 — Richebé 500 — Wauquier 498.

7e bureau (A) : PLACE DE L'ARBONOISE

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 415 — Debierre 420 — Ghesquière 407 — Barit 414 — Barez 407 — Beaurepaire 409 — Bergot 405 — Bonduel 407 — Bondues 406 — Bouchery 413 — Bour 406 — Bourée-Thibaut 411 — Broutin 408 — Carlier 405 — Cliquennois 411 — Coolen 406 — Corsin 405 — Courouble 404 — Creton 404 — Dautricourt 412 — Delemer 412 — Desmettre 405 — Deneubourg 409 — Gardes 410 — Guelton 407 — Hayem 409 — Juillart 406 — Mourmant 415 — Picavez 410 — Piolaine 412 — Ragheboom 408 — Samson 409 — Saint-Venant 406 — Spriet 412 — Vandorme 403 — Vérecque 405.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 685 — Brackers-d'Hugo 681 — Danchin 676 — Gossart 683 — Laurenge 681 — Baudon 680 — Crépy-Saint-Léger 680 — Duburcq 682 — Dambrine 681 — Binault 685 — Boutry 676 — Danel 683 — Duponchelle 679 — Gobert 678 — Legrand-Herman 681 — Leleu 682 — Liégeois 677 — Parmentier 679 — Remy 677 — Baré 677 — Barrois 677 — Buisine 674 — Colliot 675 — Coutel 672 — Danel Léonard 680 — Delos 678 — Druez 684 — Ducastel 677 — Guiselin 683 — Gronier 679 — Lesenne 678 — Lesot 676 — Ovigneur 676 — Pajot 672 — Richebé 668 — Wauquier 685.

8e bureau (B) : BOULEVARD VICTOR-HUGO

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 435 — Debierre 436 — Ghesquière 430 — Barit 432 — Barez 429 — Beaurepaire 431 — Bergot 432 — Bonduel 431 — Bondues 430 — Bouchery 432 — Bour 429 — Bourée-Thibaut 437 — Broutin 429 — Carlier 434 — Cliquennois 432 — Coolen 431 — Corsin 430 — Courouble 430 — Creton 431 — Dautricourt 435 — Delemer 433 — Desmettre 430 — Deneubourg 429 — Gardes 436 — Guelton 429 — Hayem 429 — Juillart 429 — Mourmant 441 — Picavez 431 — Piolaine 440 — Ragheboom 430 — Samson 429 — Saint-Venant 431 — Spriet 433 — Vandorme 429 — Vérecque 428.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 575 — Brackers-d'Hugo 570 — Danchin 568 — Gossart 573 — Laurenge 574 — Baudon 567 — Crépy-Saint-Léger 573 — Duburcq 566 — Dambrine 569 — Binault 565 — Boutry 567 — Danel Désiré 568 — Duponchelle 570 — Gobert 567 — Legrand-Herman 565 — Leleu 565 — Liégeois-Six 564 — Parmentier 566 — Rémy 568 — Baré 555 — Barrois 565 — Buisine 569 — Colliot 562 — Coutel 565 — Danel 569 — Delos 560 — Druez 562 — Ducastel 572 — Guiselin 558 — Gronier 565 — Lesenne 565 — Lesot 571 — Ovigneur 566 — Pajot André 561 — Richebé 563 — Wauquier 568.

8e bureau (A) : BOULEVARD VICTOR-HUGO

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 1122 — Debierre 1136 — Ghesquière 1119 — Barit 1133 — Barez 1118 — Beaurepaire 1118 — Bergot 1112 — Bonduel 1117 — Bondues 1115 — Bouchery 1132 — Bour 1117 — Bourée-Thibaut 1127 — Broutin 1118 — Carlier 1111 — Cliquennois 1127 — Coolen 1111 — Corsin 1112 — Courouble 1114 — Creton 1111 — Dautricourt 1127 — Delemer 1134 — Desmettre 1118 — Deneubourg 1115 — Gardes 1130 — Guelton 1121 — Hayem 1123 — Juillart 1116 — Mourmant 1144 — Picavez 1120 — Piolaine 1138 — Ragheboom 1114 — Samson 1115 — Saint-Venant 1116 — Spriet 1136 — Vandorme 1107 — Vérecque 1122.

LISTE PROGRESSISTE ET LIBÉRALE

MM. Delesalle 696 — Brackers d'Hugo 687 — Danchin 691 — Gossart 698 — Laurenge 689 — Baudon 687 — Crépy-Saint-Léger 683 — Duburcq 687 — Dambrine 686 — Binault 676 — Boutry 678 — Danel Désiré 681 — Duponchelle 684 — Gobert 689 — Legrand-Herman 690 — Leleu 684 — Liégeois-Six 683 — Parmentier 674 — Remy 681 — Baré 677 — Barrois 677 — Buisine 674 — Colliot 675 — Coutel 672 — Danel Léonard 680 — Delos 678 — Druez 684 — Ducastel 677 — Guiselin 683 — Gronier 679 — Lesenne 678 — Lesot 676 — Ovigneur 676 — Pajot 672 — Richebé 668 — Wauquier 685.

8e bureau (B) : BOULEVARD VICTOR-HUGO

COALITION RADICALE ET SOCIALISTE

MM. Delory 1142 — Debierre 1146 — Ghesquière 1133 — Barit 1141 — Barez 1138 — Beaurepaire 1143 — Bergot 1146 — B